

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	14 octobre 2016			DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Santé		Lié à :(obligatoire) ad 16.029
<p>Titre : Amendement au projet de décret soumettant au vote du peuple :</p> <p>a) l'initiative législative populaire cantonale intitulée « Pour une maternité dans les Montagnes neuchâteloises »</p> <p>b) le contre-projet du Grand Conseil sous forme d'un décret portant approbation de la réorganisation spatiale de l'Hôpital neuchâtelois (Établissement hospitalier multisite cantonal)</p>		
<p>Contenu :</p> <p>Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel, vu la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984 ; vu l'initiative législative populaire cantonale « <u>Pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires</u> », <u>déposé le 9 septembre 2016</u> ; sur la proposition du Conseil d'État, (<u>suppression de : du 29 juin 2016,</u>) décrète :</p>		
Motivation (facultatif) :		
<p>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Christian Mermet, président de la commission</p>		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :